

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Madame Emilie BLONDEL  
Présidente de l'amicale du personnel communal d'Isbergues  
domiciliée à Witternesse - 12 rue du cul de sac  
sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1<sup>er</sup>  
et 3<sup>ème</sup> groupes :

- le vendredi 3 mars 2023 de 18 heures à minuit

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application  
de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

### **OBJET :**

**Autorisation d'ouverture  
d'un débit de boissons temporaire  
des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes.**

### **A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> : Madame Emilie BLONDEL, Présidente de l'amicale du personnel communal  
d'Isbergues est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à  
l'occasion d'un concours de belote qui se déroulera à ISBERGUES, salle Decriem, le  
vendredi 3 mars 2023 de 18 heures à minuit.

A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires  
relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le vint et un février deux mil vingt-trois.

Le Maire,  
The signature is in blue ink and is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ISBERGUES' and the number '2330' at the bottom.